



Porte condamnée et dénonciation de bail

Par **mo07**, le **13/11/2008** à **16:10**

Bonjour à tous, j'ai changé d'emploi au mois d'août un peu dans l'urgence. Je vivais auparavant à Strasbourg et mon nouvel emploi se trouve à Ivry sur Seine. J'ai donc trouvé un appartement en août (signature du bail le 15). Il s'agit d'un duplex possédant 2 portes palières. L'une des deux donnant de la cuisine au palier inférieur. Lors de la première visite, j'ai demandé ce qu'était cette porte. On m'a donc indiqué qu'il s'agissait d'une porte palière. Je n'ai pas essayé les clefs (grosse erreur, je m'en rends compte maintenant). Depuis deux mois, je vis avec un minimum de meubles puisqu'ils sont encore à Strasbourg. Le déménagement est prévu pour le 29/11. Le problème est le suivant : lorsque j'ai emménagé (il y a plus de 2 mois donc), j'ai essayé toutes les clefs et n'ai pas trouvé celle de la porte palière du bas. Je l'ai donc réclamée auprès de l'agence immobilière. Plusieurs semaines plus tard, on m'annonce qu'on ne l'a pas retrouvée et on m'envoie un serrurier pour s'assurer que je ne l'ai pas sur mon trousseau. Celui-ci confirme que je ne l'ai pas. Après d'autres (très longues) "recherches" on m'annonce alors que cette porte est condamnée. Le problème, c'est que l'autre porte palière ne me permet pas de passer mes meubles volumineux. J'ai donc besoin d'accéder à cette porte, ce dont j'informe l'agence. Ils ne veulent pas en démordre et refusent de changer la serrure. Bien entendu, je n'aurais pas accepté de louer un appartement en sachant que je ne pourrais y faire entrer mes meubles. Ma question est donc : ai-je un moyen :
- soit de dénoncer le bail sans le préavis de trois mois, car ce que je loue n'est pas conforme à ce qui était annoncé.
- soit de faire changer la serrure à leurs frais.
J'avoue que je préférerais quitter cet appartement car j'ai eu d'autres soucis avec l'agence, qu'ils sont difficilement joignables et que je ne les trouve pas professionnels du tout. Voilà, toute remarque sera la bienvenue, Merci.